

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 novembre 2023

SUITES DE LA CONFÉRENCE SUR L'AVENIR DE L'EUROPE - (N° 1526)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 8

présenté par

Mme Robert-Dehault, M. Buisson, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Cabrolhier, M. Catteau, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, M. Dragon, Mme Engrand, Mme Dogor-Such, M. Frappé, M. Falcon, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guitton, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli, M. Villedieu, M. Chenu, M. François, Mme Galzy, M. Guiniot, Mme Hamelet, M. Jolly, Mme Le Pen, M. Pfeffer et Mme Menache

**ARTICLE UNIQUE**

Après l'alinéa 10, insérer l'alinéa suivant :

« Considérant l'évolution du contexte migratoire européen depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, le 1<sup>er</sup> décembre 2009, et la faiblesse du contrôle aux frontières de l'Union européenne ; »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Alors qu'en 2011 le nombre total de résidents de l'Union européenne de nationalité d'un pays tiers était de 20,5 millions, en 2022 ce nombre s'élève à 38 millions de résidents étrangers à l'Union selon la Commission européenne. Parmi ces migrants, 36 % sont installés en Europe grâce aux divers mécanismes de regroupements familiaux, 20 % pour des raisons économiques et seulement 9 % pour un motif d'asile.

En 2022, l'agence Frontex, chargée du contrôle et de la gestion des frontières extérieures de l'espace Schengen, a constaté l'entrée irrégulière de 330 000 personnes aux frontières extérieures de l'Union européenne. Imaginée comme les gardiens des frontières de l'Union, cette agence fait en réalité office de personnel d'accueil aux migrants irréguliers. À rebours de ces constats, et en fermant les yeux sur les hausses des tensions au sein des pays résultant de dizaines d'années de politiques migratoires anarchiques, la Commission européenne a présenté en avril 2022 un paquet de mesures visant à faciliter les possibilités d'immigration légale pour « pallier le manque de main d'œuvre dans l'espace européen ». Ces mesures sont idéologiques plus que pragmatiques et ne correspondent pas à la réalité : en 2021, alors que le taux d'emploi de la population active des citoyens de l'Union européenne s'élevait à 74 %, ce nombre atteignait seulement 59,1 % pour les résidents de nationalité étrangère à l'Union. Cet amendement vise à enjoindre un changement de paradigme de l'Union vis-à-vis de sa politique migratoire.